FILTISAC

Société Anonyme avec Conseil d'Administration, PCA et DG
Au capital de 8 814 837 500 FCFA
Siège social : Km 8, route d'Abobo Gare
01 BP 3962 Abidjan 01
RCCM Abidjan n° CI-ABJ-1965-B-4412

1ère CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les actionnaires de la société FILTISAC sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le :

LUNDI 24 JUIN 2019
A 15 HEURES
DEBUT DES INSCRIPTIONS : 14 HEURES
A l'Immeuble C.R.R.A.E – U.M.O.A
ABIDJAN – Plateau (RCI)

A l'effet de délibérer de l'ordre du jour suivant :

1) Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire sur la marche de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.
2) Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2018.
3) Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 438 de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.
4) Approbation de ces rapports ainsi que des comptes et opérations de l'exercice.
5) Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018.
6) Renouvellement du mandat des administrateurs.
7) Quitus aux administrateurs et décharge aux Commissaires aux Comptes.
8) Pouvoirs en vue des formalités.

Tout actionnaire ou représentant légal d'actionnaire sera admis à l'Assemblée et pourra s'y faire représenter par un mandataire, actionnaire ou non actionnaire.

La liste des actionnaires, le rapport de gestion du Conseil d'Administration, les rapports des Commissaires aux Comptes, le rapport spécial du Président du Conseil d'Administration et le texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant les quinze jours précédant l'Assemblée.

Les propriétaires d'actions seront admis à l'Assemblée sur justification de leur identité. Les pouvoirs des mandataires devront être déposés à l'Assemblée, en entrant en séance.

Nous vous prions de croire, cher actionnaire, à l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le Conseil d'Administration
Mahmoud RAJAN

FILTISAC SA

PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Première résolution : Approbation des Comptes et du Bilan, quitus.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice net de **un milliard six cent quatre-vingt-deux millions cinq cent quatre-vingt mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf (1 682 580 599) Francs CFA.**

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne en conséquence, quitus aux administrateurs et décharge aux Commissaires aux Comptes, de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Deuxième résolution : Rapport spécial des Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée Générale approuve dans les conditions de l'article 440 de l'Acte uniforme portant droit des sociétés commerciales et du G.I.E., les conventions réglementées visées par les dispositions des articles 438 et suivants de l'Acte uniforme sur le droit des sociétés commerciales et mentionnées dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

Troisième résolution : Affectation du résultat de l'exercice 2018.

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 qui se solde par un bénéfice net de **un milliard six cent quatre-vingt-deux millions cinq cent quatre-vingt mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf (1 682 580 599) Francs CFA :**

	FCFA
Bénéfice net de l'exercice	1 682 580 599
Dotation à la réserve légale	0
Dividendes bruts (1)	1 683 029 333
Report à nouveau exercices antérieurs	108 131 208
REPORT A NOUVEAU	**107 682 474**

La répartition des fonds propres après affectation sera la suivante :

	FCFA
Capital	8 814 837 500
Prime d'apport, d'émissioin, de fusion	13 195 301 270
Réserve légale (20% maximum du capital)	1 762 967 500
Réserve de réévaluation	688 894 272
Autres réserves	373 163 362
Report à nouveau	107 682 474
FONDS PROPRES	**24 942 846 378**

L'Assemblée décide que les dividendes seront payés au plus tard le 31 juillet 2019.

Quatrième résolution : Renouvellement du mandat des administrateurs.

Après avoir constaté que le mandat des administrateurs arrive à échéance ce jour, l'Assemblée Générale renouvelle, pour une durée de deux (2) années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le mandat des administrateurs ci-dessous :

- M. Mahmoud RAJAN
- M. Christian GODDE
- Mme Aïssata DOUCOURE
- M. Karim KHOJA
- AKFED
- AKA AG
- IPS (WA)
- COFISAC
- FUMOA

Le Conseil d'administration sera désormais composé comme suit :

	ADMINISTRATEURS	REPRESENTANTS
1.	M. Mahmoud RAJAN	
2.	M. Christian GODDE	
3.	Mme Aïssata DOUCOURE	
4.	M. Karim KHOJA	
5.	AKFED	M. Lutaf KASSAM
6.	AKA AG	M. Aziz KASSAM
7.	IPS (WA)	M. Mahamadou SYLLA
8.	COFISAC	
9.	FUMOA	

Cinquième résolution : Pouvoirs en vue des formalités.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.